

En France, la **production de l'électricité** est assurée à 75% par EDF et 25% par des propriétaires privés.
C'est une activité du marché concurrentiel.

En France métropolitaine, l'entreprise RTE (Réseau de transport d'électricité) **transporte l'électricité haute tension** vers des postes-sources de transformation.
Cette activité est régulée. (A Melle, le poste se situe à Beausoleil).

GEREDIS et **ENEDIS** assurent la **distribution de proximité** de l'électricité (c'est une activité régulée) chez les abonnés mellois, de la façon suivante :



Le propriétaire des réseaux de distribution de l'électricité est :

le **SIEDS**

la **Commune nouvelle**

SIEDS et Commune nouvelle sont Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Électricité et propriétaires de leurs équipements, chacune pour ce qui les concerne.

L'électricité est transportée par :

GEREDIS, filiale du SIEDS

ENEDIS, entreprise publique, par contrat de concession direct

Chaque abonné mellois choisit son fournisseur d'électricité.

C'est une activité du marché concurrentiel

36 fournisseurs se partagent le marché en France.

Par exemple : Engie, PlanetOui, EDF, Butagaz, Gaz de Bordeaux, Sowee, Selia, Plüm énergie ...